

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 18 mai 2017, se tenait à 19h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Michelle Clouâtre est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil lundi le 18 mai 2017 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Vente de la niveleuse de marque Champion, année 1977;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h00.

1- VENTE DE LA NIVELEUSE DE MARQUE CHAMPION, ANNÉE 1977

2017-05-88

Considérant que la municipalité de La Rédemption a fait une demande pour l'achat de notre niveleuse Champion 1977, laquelle avait été acquise de la municipalité de St-Marcellin en août 2013;

Considérant que la municipalité de La Rédemption a été avisée que la dite niveleuse est remise et entreposée à l'extérieur depuis septembre 2013 car elle avait été achetée uniquement que pour obtenir des pièces de rechange pour notre niveleuse;

Considérant que la municipalité de La Rédemption a été avisée que deux pneus seront à changer dans un court délai, que le gyrophaire ne fonctionne pas, qu'il y a quelques problèmes concernant les lumières;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la vente de la niveleuse de marque Champion, année 1977, numéro d'identification 7402138710205, pour un montant de \$4000 taxes incluses à la municipalité de La Rédemption et ce, tel que vu sans aucune garantie. De plus, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Louise Boivin, directrice générale, et / ou Jacques Sirois, préposé aux travaux de voirie, à se rendre à la SAAQ afin de faire le transfert de propriété du véhicule.

ADOPTÉE

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 19h06.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière